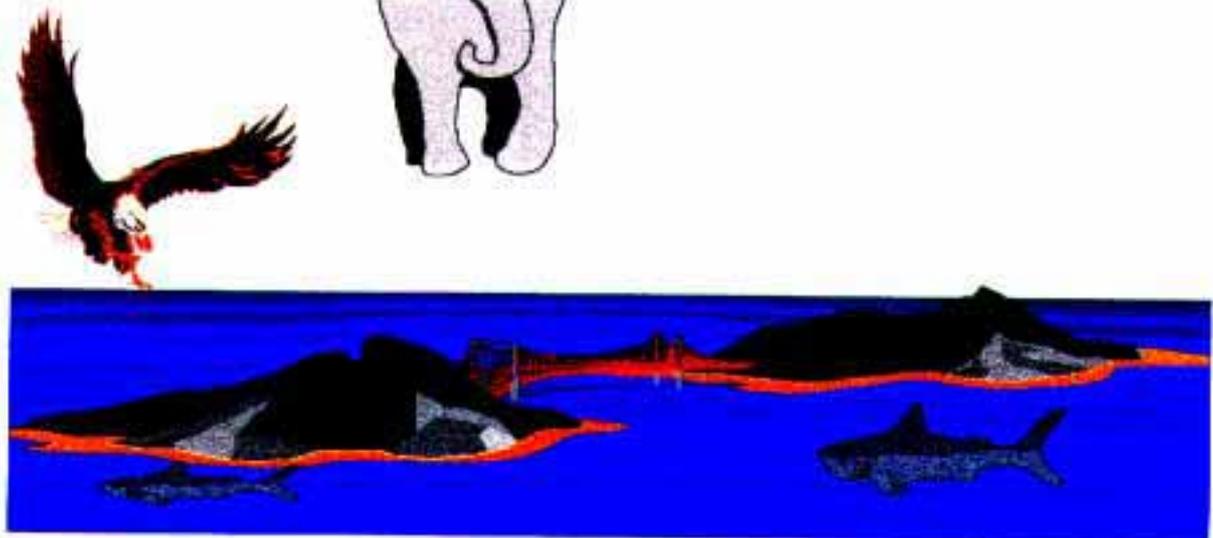
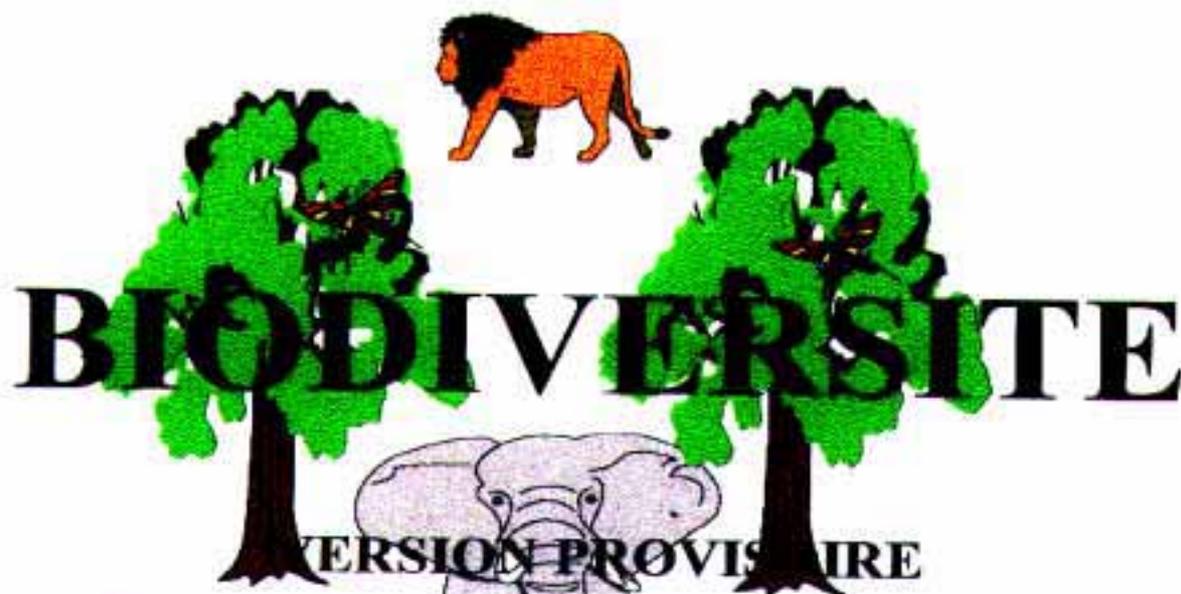


RAPPORT NATIONAL



Février 1998

INTRODUCTION

L'appauvrissement de la richesse biologique de notre planète a suscité des préoccupations sans cesse croissantes. L'humanité toute entière a commencé à reconnaître que la diversité biologique est menacée et qu'il fallait d'urgence améliorer l'utilisation des ressources biologiques.

C'est dans ce contexte que le 14 Juin 1992, à la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio, 154 pays ont signé la Convention sur la diversité biologique. Un instrument juridiquement contraignant qui traduit un engagement responsable pour le devenir même de l'homme. Aujourd'hui des actions se mènent au niveau national et international pour une meilleure gestion de la diversité biologique.

Le TOGO, à l'instar des autres pays parties à la Convention, commence la mise oeuvre par des actions dans quelques secteurs : agricole, forestier, de l'élevage.. .

Dans le présent rapport provisoire de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique, il sera question des points suivants :

- nature de la diversité biologique au TOGO. Ce point donne une brève description de la diversité biologique au TOGO : régions naturelles, écosystèmes remarquables, nombre et diversité des espèces, aperçu des différents types de cultures agricoles, d'élevage....
- importance de la biodiversité pour le TOGO. Ce deuxième point fait l'illustration des valeurs économiques, sociales, culturelles, spirituelles et écologiques et l'évaluation des revenus tirés de son utilisation.
- l'état de la diversité biologique au TOGO. Ici il s'agit de la description, des menaces et des pressions sur la biodiversité au TOGO.
- la suite du rapport donne l'aperçu des politiques et des programmes de conservation et de développement durable en vigueur au TOGO, de l'engagement des partenaires dans de planification et la mise en oeuvre de la stratégie togolaise sur la diversité biologique, des activités déjà en cours et à venir.

1 GENERALITES

1.1. APERCU HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE

Situé en Afrique de l'Ouest, le Togo s'étire sur 600 km entre l'Océan Atlantique et le Burkina Faso. Il est limité à l'est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Il couvre une superficie de 56600 km².

C'est un pays marqué par la diversité de ses caractères physiques et biologiques.

Le relief groupé en cinq (5) ensembles du nord au sud tient surtout à la diversité géologique:

- La surface d'aplanissement sur le socle éburnéen granito-gneissique formant un triangle au nord de Dapaong,
- Entre Dapaong et Bassar le bassin sédimentaire de la Volta suivi de la plaine de l'Oti et la surface d'aplanissement de Kanté-Bassar,
- L'arc atakorien constitué par une série de plateaux et de chaînon grésos-quartzitiques entre 600 et 800m d'altitude encadrant d'étroites dépressions,
- La surface d'aplanissement granito-gneissique du socle dahomeyen qui occupe toute la partie orientale des environs de Kara jusqu'au sud-ouest de Notsè où émerge un chapelet de collines de roches basiques dont les plus importants sont les monts Kabyè, les collines de Sotouboua et les monts de Mélando et d'Agou,
- Le bassin sédimentaire côtier caractérisé par les plateaux de terre de barre (disséqués par des vallées des rivières côtières et par la dépression transversale de la Lama) et une étroite bande littorale constituée de lagunes et de cordons sableux.

La variété de ce relief, la forme et l'extension en latitude du pays orientent son climat qui est influencé par la circulation atmosphérique qui prévaut en Afrique de l'ouest, en janvier-décembre l'alizé continental boréal ou harmattan et en juillet-août l'air maritime ou mousson.

De façon classique deux zones pluviométriques se partagent le pays. Une première caractérisée par une répartition bimodale est limitée au sud du pays. La

seconde qui couvre le centre et le nord présente une répartition monomodale de la pluie.

Ces conditions climatiques spécifiques et la présence d'un relief au centre du pays confèrent à l'hydrographie une originalité particulière qui partage le territoire en plusieurs bassins:

- Dans le nord, le bassin de l'Oti avec ses principaux affluents couvre une superficie de 34000 km²;
- Au centre, le Mono grossi de l'Anié et de l'Ogou draine un bassin de 21 .000 km²;
- Au sud les rivières côtières Sio, Haho et Lili drainent une superficie de 1.800 km² avant de se jeter dans le Lac Togo principalement.

1.2. DONNEES ECONOMIQUES GENERALES

1.2.1. Population

Années	1990	1991	1992	1993	1994
Effectif	3.492.000	3.492.000	3.701.000	3.806.000	3.928.000
Taux d'accroissement	2,9%	2,9%	2,9%	2,9%	3,1 %

1.2.2. Produit intérieur brut (PIB)

Armée	1990	1991	1992	1993	1994
en milliards de F.CFA	445,38	45 1,96	433,77	359,73	535,79
PIB par tête en F.CFA	127.543	125..96	117.203	94.517	136.403

1.2.1. Distribution en % du PIB entre les secteurs de l'économie

Années	1990	1991	1992	1993	1994
Secteurs					
Primaire	33,66	32,13	34,54	45,45	33,99
Secondaire	22,54	23,98	23,21	19,00	21,61
Tertiaire	43,80	43,89	42,25	35,55	44,40

1.3. Répartition des terres et couvertures végétales (Sources PNUD//FAO 1981)

1 Superficie totale des terres	5404000 ha
2 Superficie totale des eaux continentales	255000 ha
3 Forêts et terres boisées productives	403000 ha
4 Forêts et terres boisées non productives	1281000 ha
5 Aires protégées légalement constituées	793280 ha
6 Jachère et formations arbustives	3720000 ha

Comme signalé ci-dessus le Togo n'a pas de forêts denses au vrai sens du terme. Seul on trouve des forêts **semi-décidues** dans le sud-ouest, le sud-est et le centre du pays. Avec l'extension des cultures pérennes (café, cacao, **palmier à huile** et le coton), ces forêts ne cessent de reculer au fil des ans. Le phénomène s'est accentué au moment des troubles socio-politiques où la population a soit exploité de façon anarchique, soit occupé à des fins agricoles une bonne partie de ces maigres forêts dont la plupart sont du domaine de l'Etat.

2. NATURE DE LA BIODIVERSITE AU TOGO

2.1. Régions naturelles avec ses ressources (Flores et faunes)

La situation géographique ci-dessus brièvement décrite (relief, climat et hydrographie) partage le pays en cinq (5) zones écologiques. Une observation s'impose en ce qui concerne la zone I et des plaines du Nord. Elle est celle des savanes soudaniennes. Conformément à ce qu'on observe au Sud du Burkina Faso où la savane est manifestement plus riche et plus fournie, la végétation est peu fournie dans cette zone et semble plutôt proche de la savane soudano-sahélienne (Akpagana & Bouchet, 1994).

Pour l'essentiel, la flore du Togo semble plus sèche par rapport à celle de certains pays de la côte ouest-africaine tels que la Côte d'Ivoire, le Libéria, etc. Pour chaque espèce, sont indiquées les zones écologiques dans lesquelles elle apparaît.

Les ptéridophytes, plantes de sous-bois ombragés pour la plupart, sont inféodés à la zone IV des forêts humides; Il en est de même des **Orchidae** épiphytiques.

Dans la zone V, l'écosystème des magroves et les îlots de forêts (souvent sanctuaires du culte vaudou communément appelées forêts ou bois sacrés) sont des formations particulières qui méritent d'être mieux connues.

La liste des espèces est donnée en fonction des trois principaux groupes de végétaux supérieurs. Ce sont :

- les Ptéridophytes regroupant les Fougères et leurs Alliées. Ce sont pour la plupart des plantes de sous-bois forestiers, de rochers et de talus découverts. Ils sont particulièrement abondants dans la zone forestière des Monts Agou et des plateaux de Kloto, Danyi, Akposso, Akébou et Adélé ;
- Les Gymnospermes sont des plantes à ovule nu. La flore togolaise en est très pauvre. Seule une espèce spontanée ;
- Les Angiospermes comprennent des dicotylédones et les Monocotylédones. C'est le plus grand groupe de la flore togolaise. Il fournit pratiquement toutes les espèces végétales utiles et est de fait le groupe le plus important.

- P.S; - Les Thallophytes et les Bryophytes seront ignorés dans le cadre de ce rapport. A l'heure actuelle, ces deux embranchements ne sont pas encore étudiés. Néanmoins des travaux de fond sont engagés au Département de Botanique et Biologie végétale de l'Université du Bénin (Togo) sur les Algues d'eaux douces et marines² mais aussi sur les Champignons microscopiques et macroscopiques utiles ou non.

Des études telles que celles de Brunel & al. (1984), Brunel & al. (1985), Akpagana (1992), Akpagana & Guelly (1994), Akpagana & Bouchet (1997) et de Radji (1997) permettent de faire le point sur l'état actuel de la flore du Togo. Ainsi, la biodiversité végétale togolaise compte 3085 espèces qui se répartissent en fonction des grands groupes végétaux comme :

PTERIDOPHYTES	GYMNOSPEME	ANGIOSPERMES	
		DICOTYLEDONES	MONOCOTYLEDONES
100	18	2081	887

Sur ce total, la représentativité des espèces spontanées et des espèces introduites et cultivées se présente d'après le tableau suivant :

SPONTANÉES				INTRODUITES			
PTERIDOPHYTES	GYMNOSPERMES	ANGIOSPERMES		PTERIDOPHYTES	GYMNOSPERMES	ANGIOSPERMES	
		DICOTYL. L.	MONOCOT.			DICOTYL. L.	MONOCOT.
		1761	1			319	164
99	1	2484		1	17	483	
2584				501			

Zone 1: Plaine du nord

C'est la zone au nord de l'axe Bassar-Kanté. Le paysage végétal est le plus sec du pays et correspond à un climat tropical de plaine, plus ou moins sec. C'est le domaine des savanes subsoudaniennes.

Elle est constituée de forêts sèches où les légumineuses et les combretacées constituent une strate arborescente de 8 à 10 m en compagnie de quelques anacardiées, burséracées, sterculiacées, etc.. La strate herbacée est surtout composée de *Aristida kerrkingii*, *Chloris pilosa*, *Ctenium sp.*, *Loudetia sp.*, *Hypparrhenia sp.*. A l'extrême nord on observe sur les grès de Dapaong, des succulentes comme *Euphorbia sudanica*, *Caralluma dalzielii*, *Adentium obesum*, des lianes comme *Leptadenia hastata* et *Cissus quadrangularis*, des géophytes comme *Urginea altissima*, et divers Aloes.

Il existe aussi des savanes inondables du nord Togo, le long de la vallée de l'Oti et de ses affluents notamment la rivière Koumongou où l'on peut faire les groupements suivants constituant généralement ce que dans les sites similaires de la zone :

- a) **Les endroits les plus profonds des dépressions et qui sont les premiers inondés ou** qui gardent l'eau tard en saison sèche; ils sont dominés par les *Oryza longistaminata*, graminée vivace souvent en peuplement pur. Les autres espèces rencontrées sont : *Echinochloa glabrescens*, *Eleocharis acutangula* et *dulcis*, *Ipomoea aquatica*, *Melochia corchorifolia*, *Neptunia oleracea*, *Sesbania sudanica*, *Acroceras amplexans*, etc....
- b) **Ce sont les zones tardivement inondées et précocement exondées.** Elles sont complètement sèches à la fin des saisons pluvieuses. Il s'agit des zones extrêmement pâturées. Ces zones brûlent totalement en saison sèche; il ne reste que les pieds de *Acacia sieberina* et les tiges calcinées de *Hibiscus squamosus*.

Les espèces constitutives sont: *Acroceras amplexans*, *Andropogon schirensis*, *Hibiscus squamosus*, *Melochia corchorifolia*, *Pandiaka angustifolia*, *Sesbania sudanica*, *Vigna filicaulis*, *Acacia sieberica*, *Caperonia senegalensis*, *Cassia mimosoides*, *Crinum zeylanicum*, *Heliotropium strigosum*, *Schizachyrium schwenfurthii*, *Spermacoce filifolia*, *Stylochyton lancifolius*, *Ipomoea aquatica*, *Phyllanthus sublanatus* et *Rynchospora corymbosa*.

- c) **Les savanes soudano-guinéennes du nord Togo.** On y note *Anogeissus*, *Combretum glutinosum*, *C. collinum*, *C. sericeum*, *Piliostigma thonningii*, *Pteleopsis suberosa* et différentes graminées notamment les andropogonées.

- d) *Ce sont des banquettes où le retrait des eaux en saison sèche les met à nu et des rochers sont rapidement colonisés par une végétation herbacée à laquelle s'associent quelques ligneux qui ont résisté au cours des crues.*

Les espèces rencontrées sont: *Coldenia procumbens*, *Cynodon dactylon*, *Heliotropium indicum*, *Mimosa pigra*, *Spigelia anthelmia*, *Ageratum conyzoides*, *Corchorus tridens*, *Oldenlandia corymbosa*, *Phyllanthus reticulatus* et *Polygonum salicifolium*.

- e) *Les galeries du nord Togo* : Elles peuvent être réparties en trois franges parallèles au lit des rivières et dont les espèces constitutives sont:

Frange 1: *Celtis integrifolia*, *Cola laurifolia*, *Combretum micranthum*, *Cyathula achyranthoides*, *Diospyros mespiliformis*, *Lonchocarpus cyanescens*, *Mallotus oppositifolius*, *Phaulopsis barteri*, *Salacia leptoclada*, *Achyranthes aspera*, *Desmodium salicifolium*, *Parinari congensis*, *Pterocarpus santalinoides*, *Triclisia subcordata* et *Oncoba spinosa*;

Frange 2: *Anogeissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*, *Mallotus oppositifolius*, *Oncoba spinosa*, *Abrus precatorius*, *Combretum micranthum*, *Cyathula achyranthoides*, *Dichrostachys cinerea*, *Kigelia africana*, *Phaulopsis barteri* et *Phaulopsis ciliata*.

Frange 3: *Uvaria chamae*, *Tamarindus indica*, *Achyranthes aspera*, *Anogeissus leiocarpus*, *Cyathula achyranthoides*, *Desmodium velutinum*, *Phaulopsis ciliata*, *Englerastrum gracilimum* et *Pennisetum pedicellatum*.

- f) *Les bras secondaires médians des rivières dont les vallées qui y partent tarissent complètement au moment de l'étiage.* On y rencontre : *Anogeissus leiocarpus*, *Combretum micranthum*, *Cyathula achyranthoides*, *Diospyros mespiliformis*, *Oncoba spinosa*, *Tamarindus indica*, *Uvaria chamae*, *Achyranthes aspera*, *Crataeva adansonii* et *Phaulopsis barteri*.

- g) *Le reste constitué de petites rivières qui forment des méandres* en pleine savane. Les éléments qui le constituent sont assez hétérogènes. Ce sont: *Azelia africana*, *Andropogon gayanus*, *Canscora diffusa*, *Khaya senegalensis*, *Pachystela brevipes*, *Paullinia pinnata*, *Phaulopsis ciliata*, *Quisqualis indica*, *Vernonia colorata*, *Byrsocarpus coccineus*, *Cassia sieberina*, *Diospyros mespiliformis*, *Justicia tenella*, *Syzygium guineense*, *Taccazea apiculata*, *Vitex doniana*, *V. madiensis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Bridelia ferruginea*, *Crotalaria retusa*, *Nesolnia canescens*, *Parkia clappertoniana*, *Piliostigma thonningii*, *Terminalia glaucescens* et *Uvaria chamae*.

Notons que toutes ces espèces ci-dessus présentées se retrouvent sur l'ensemble de la zone 1 mais à des regroupements différents.

Zone 2 : Montagne du nord

Elle comprend essentiellement la branche nord des monts du Togo et se situe entre l'axe Bassar-Kanté et l'axe au dessus de Sokodé-Blitta et au nord de l'Adélé. Elle correspond au climat tropical d'altitude; les massifs de colline sont partiellement couverts de forêts sèches à *Isoberlinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri*, *Anogeissus schimperi*, *Azelia africana*, *Monotes kerstingii*. On y trouve un arbuste remarquable: *Protea ellioti* (avec lequel la famille des protéacées d'Afrique Australe, montre sa limite nord maximale. Il y a encore quelques orchidées épiphytes. La strate herbacée est composée de graminées en touffe: *Andropogon sp.*, *Hypparrhenia sp.*...

Les zones non forestières sont des savanes de type subsoudanien, avec des arbres de petite taille: *Butyrospermum parkii*, *Entada africana*, *Gardenia sp.*, *Parkia sp.*, *Terminalia sp.*, *Combretum sp.* avec quelques essences de la zone soudanienne plus sèche, comme *Hyphaene thebaica* et *Adansonia digitata*.

Dans les zones humides les espèces trouvées dans la zone 1 sont partiellement représentées.

Zone 3 : Plaines du centre

Située au nord de Notsé et jusqu'au sud de Tchamba, dans la plaine du Mono, elle constitue la zone de savane guinéenne correspondant à un climat **subéquatorial** de transition.

Les arbres et arbustes sont *Anogeissus leiocarpus*, *Daniellia oliveri*, *Ceiba pentandra*, *Hymenocardia acid, acida*, *Sterculia setigera*, *Borassus aethiopicum*, *Lophira lanceolata*, *Combretum racemosum*, *Bridelia ferruginea*, *Grewia sp.* Le tapis graminéen est essentiellement constitué par *Hypparrhenia*, des *Pennisetum* et *Imperata cylindrica*. C'est dans ces savanes que l'on peut trouver de très belles géophytes : des orchidées comme *Eulophia cristata* et *E. Cucullata*, des amryllidacées comme *Crinum ornatum* et *Haemanthus multiflorus*. Les bords des rivières (*Sio*, *Haho* et leurs affluents) sont ombrés par des forêts ripicoles (forêts galeries) avec *Pterocarpus santalinoïdes*, *Carapa procera*, divers *Cola*, *Pandanus candelabrum*, des *Raphia* et *Phoenix reclinata*. Quelques inselbergs et affleurements (rochers d'Okéloukoulou, inselbergs de Kamina.. .) montrent une

végétation **particulière** avec *Cyanotis lanata*, *Chlorophytum sp.*, divers cypéracées, quelques asclépiadacées lianescentes et *Adansonia digitata*.

En s'appuyant sur l'analyse des liaisons entre espèces comme précédemment, on reconnaît 5 groupements végétaux sur les rives du Mono.

d) : groupement d'hydrophytes lié aux mares permanentes, il est constitué de végétaux flottants qui forment généralement un radeau qui avance sur l'eau ce sont *Echinochloa pyramidalis*, *Ipomoea aquatica*, *Ludwigia stenographe*, *Salvavina nymphellula*, *Asechynomene uniflora*, *Cyperus imbricatus*, *Enydra radicans*, *Ficus trichopoda*, *Ludwigia adscendens*, *Malachra radiata*, *Pentodon pentandrus*, *Pistia stratiotes*, *Polygonum senegalense*, *Cyclosorus strianus*, *Lepistemon owariensis*, *Leersia hexandra* et *Pycreus mundtii*

On y trouve aussi des espèces qui sont inféodées aux endroits inondés tard dans la saison sèche, c'est-à-dire les berges profondes qui ne s'exondent pas complètement avant le retour des pluies.

b) variante du groupement précédent, il est lié aux mares temporaires formées par l'accumulation d'eau de pluies dans de petites dépressions. Il se développe sur un sol de texture limono-sablo-argileux. Ces mares disparaissent dès la **fin** des pluies et sont recherchées pour la culture de maïs tardif et le **marîchage**, notamment la culture de *Corchorus olitorius*; les espèces constitutives sont :

Ammania baccifera, *Cyperus halpan*, *Hyeranthera callifolia*, *Hygrophylla auriculata*, *Ludwigia octovalvis*, *Acrocerus ampectens*, *Eclipta prostrata*, *Ludwigia adscendens*, *Ludwigia hyssopifolia*, *Setaria pallude-fusca*, *Zea mays*, *Cyperus distans* et *Kyllinga erecta*.

c) Groupement des plaines d'inondation du Mono. En terme de surface, ce groupement est le plus représenté ; il occupe la bande de terre entre le Mono et les mares mais aussi toutes les basses terres environnantes des mares. Il constitue un terrain de parcours de prédilection pour les troupeaux de bovins de la zone.

Les espèces constitutives sont :

Andropogon gayanus bisq, *Cassia mimosoides*, *Aspilia helianthoides*, *Corchorus olitorius*, *Indigofera pilosa*, *Lonchocarpus sericeus*, *Mitragyna inermis*, *Phyllanthus niruroïdes*, *Spermacoce stachydea*, *Lepistemon owariensis*, *Melochia corchorifolia* et *Paspalum ordiculare*.

En saison sèche, toute cette végétation brûle presque complètement. Seuls les *Mitragyna* et quelques rares ligneux survivent.

d) Groupement de transition entre le plan d'eau des mares et la terre ferme

Les *Echinochloa pyramidalis*, *Ludwigia stenorrhapha*, *Aeschynomene uniflora*, *Amaranthus spinosus*, *Desmodium salicifolium*, *Hyptis spicigera*, *Ipomoea aquatica*, *Malaxhra radiata*, *Mitragyna inermis*, *Pentodon pentandrus*, *Polygonum senegalense*, *stachytarpheta indica*, *Uraria picta*, *Ludwigia adscendens*, *Rynchospora corymbosa* et *Taccazea piculata*

Il s'agit des banquettes des mares régulièrement envahies par l'eau de crues. Le retrait progressif de l'eau entraîne la germination de petites plantes herbacées et permet aussi de dégager certaines plantes qui étaient initialement immergées. Ce groupement est d'un secours inestimable aux troupeaux de boviins, car après le passage des feux dans la plaine d'inondation, c'est le seul endroit où il y a du pâturage vert dominé par quelques Légumineuses et *Echinochloa pyramidalis*. Ce dernier prend alors une forme sarmenteuse et grimpe dans les branches des *Mitragyna inermis*. En même temps, les berges de ces mares sont convoitées par les agriculteurs qui étendent leur champs au fur et à mesure que l'eau se retire. C'est ce marâchage autour des mares qui donne le caractère anthropophile à ce groupement.

e) Groupement à grande extension dans tout le paysage du Sud Togo notamment dans la zone écologique V. Il correspond aux jachères des parties hautes des dépressions sur la "terre de barre" ou encore au microclimat que constituent les termitières effondrées. La liste donnée ici est très incomplète car on n'y a pas vraiment fait des relevés *Panicum maximum*, *Securinega vit-osa*, *Byrsocarpus coccineus*, *B. trilocularis*, *Ipomoea involucrata*, *Millettia thonigii*, *Coùèlina erecta*, *Mezoneuron benthamiamum*, *Synedrela nodiflora*, *Chloris robusta*, *Ficus capraefolia*, *Merremia hederacea*, *Stachytarpheta indica*, *Phyllanthus reticulatus*, *Pterocarpus santalinoides*, *Croton lobatus*, *Dyschroriste perrottetii*, *Ficus asperifolia*, *Oxytelma bornouenses*, *Basilicum polystachyon* et *Quisqualis indica*.

Zone 4 : Section méridionale des monts du Togo

A l'Est de la Savane guinéenne, la chaîne de l'**Atakora** beaucoup plus humide, permet l'existence de zones de forêts notables. Elle correspond globalement au climat subéquatorial d'altitude. Cette région de forêts mésophiles couvre en partie: le mont Agou, les plateaux de Kloto, de Danyi et de l'**Akposso** jusqu'à l'**Adélé**. C'est la région par excellence de la culture du café et du cacao. Malgré le déboisement intensif et l'apparition de forêts secondaires (caractérisées par le parasolier : *Musanga cecrophoïde*) et de savanes de type guinéen on peut reconnaître quelques essences caractéristiques de la forêt *Triplochiton scleroxylon*, divers fleus, ainsi que des arbres de savanes tels *Ceiba pentandra*, *Bombax costtaum*, *Uapaca togoensis*, *Anogeissus leiocarpus*, *Azelia* sp., : les arbustes caractéristiques sont *Coffea rupestris*, *Spondias monbia* monbin, *Terracera alnifolia*. C'est aussi la région des épiphytes, en particulier *Rhipsalis*

cassutha sp.; Polystachia sp., Diaphamante sp... Angraecum sp. (orchidacées) et de Platycerium stemaria, Microgramma sp., et Trichomanes sp. (fougères). La strate graminéenne du sous-bois est représentée par des herbes à larges feuille, comme Olyra latifolia, Streptogyne crinita Oplismenus hirtellus, Panicum brevifolium

Zone 5: **Région côtière du sud** : Elle est subdivisée en 3 sous-zones

a) Le coton littoral et le système lagunaire : c'est le domaine des cocoteraies avec des fourrés à Chrysobalanus orbicularis, **Fagara** zanthoxyloïdes, Flacourtia flavescens, et l'espèce introduite Azadirachta **indica** y prospère ; le tapis graminé est à Sporobolus virginicus et Paspalum vaginatum. Aux bords des lagunes d'**Aneho** et du lac Togo, on peut rencontrer quelques lambeaux de mangroves, très appauvris, avec Rhizophora racemosa et Drepanocarpus lunatus, et des formation herbeuses composées de **Paspalum** vaginatum, Fimbristylis ferrugineus et de la fougère Acrostichum aureum.

Dans les dépressions à sols hydromorphes* du **Sio**, Haho et Mono, à proximité de leurs embouchures, on peut remarquer des fourrés à Mitragyna inermis, Eleaophobos drupifera et **Capparis** sp.

b) La terre de barre : elle est formée de sols ferrallitiques* rouges constituant les meilleures terres cultivables. Sa limite nord se superpose à la limite nord du climat subéquatorial côtier sec. Très cultivées (manioc, maïs), on peut y remarquer des fourrés à Millettia thonningii, Vitex doniana, Drypetes floribunda, **Fagara** zanthoxyloïdes, Lonchocarpus sericeus, Byrsocarpus coccineus, **Mallotus** oppositifolius, Grewia carpinifolia.. ., avec des graminées telles que Heteropogon contortus, Panicum maximum . . . dans la région de Lomé, à la limite sud de la terre de barre et du fait de l'anomalie pluviométrique, on remarquera la présence d'**Adansonia** digitata (baobab).

c) Une zone de transition au nord de la terre de barre jusqu'aux environs de Notsé, une zone de sols à sesquioxydes, sujette à une double saison de pluies annuelles est couverte d'une végétation mixte, entre les fourrés du sud et la savane guinéenne, plus ou moins arborée, qui caractérise la région du nord de Notsé.

Grosso modo, les faciès végétal ci-dessus présentés dans les différentes zones écologiques sont mieux représentés dans les aires protégées suivantes qui sont envahies dans les proportions de 10 à 100 %. Il s'agit :

REGIONS	NOMBRE DE FORÊTS CLASSEES	SUPERFICIES (en ha)
MARTIME	8	33.297,41
PLATEAUX	31	142.855,00
CENTRALE	14	252.087,00
KARA	22	198.143,40
SAVANES	8	166.906,00
TOTAUX	83	793.288,81 ha ou 7.932,88 Km ²

Parmi ces aires protégées dix (10) ont été érigées en réserves de faunes et 3 en parcs nationaux. Ce sont :

DESIGNATIONS	LOCALITES	SUPERFICIES (ha)
PARCS NATIONAUX		
Kéran	Oti-Kéran	163645
Fazao-Malfacassa	Sotouboua-Bassar	192000
Fosse aux Lions	Oti-Kéran	1650
RESERVESEDEFAUNE		
Alédjo	Bafilo	765
Djamdè	Kara	1650
Galagashie	Oti	7650
Togodo-Sud	Yoto	18000
Togodo-Nord		13000
Haho-Yoto	Haho	18000
Akaba	ogou	25000
Kpessi	ogou	28000
Abdoulaye	Tchamba	30000
Oti-Mandouri	Oti-Kpendjal	1447840

Elles constituent par **excellence** l'habitat de la faune sauvage au Togo dont :

N°	ORDRE	SOUS ORDRE	FAMILLE	ESPECES	
				Nom Scientifiques	Nom vulgaire
	Artiodactyles	Ruminants	Bovidae		
"	"	"	"	Syncerus caffer	Buffle d'Afrique
"	"	"	"	Hippotragus equinus	Hippotrage
"	"	"	"	Alcelaphus buselaphus	Bubale major
"	"	"	"	Damaliscus korrigum	Damalisque
"	"	"	"	Cobus defassa	Cob defassa
"	"	"	"	Cobus cob	Cob de buffon
"	"	"	"	Redunca redunca	Redunca
"	"	"	"	Tragelaphus scriptionis	Guib harnaché
"	"	"	"	Tragelaphus spekei	Situtunga
"	"	"	"	Cephalophus sylvicultor	Céphalophe à dos jaune
"	"	"	"	Sylvicapra grimmia	Sylvicapre de grimm
"	"	"	"	Cephalophus rufilatus	Céphalophe à flancs roux
"	"	"	"	Orebia Orebi	ouebi
"	"	"	Hippopotamidae	Hippopotamus amphibus	Hippopotame
"	"	"	Suidae	Phacochoerus aethiopicus	amphibie Phacochère
"	Carnivores	"	Felidae		
"	"	"	"	Felis libyca	Chat sauvage

					d'Afrique
"	"	"	"	<i>Panthera pardus</i>	Panthère au léopard
	"	"	"	<i>Acinonyx jubatus</i>	Guépard
	"	"	Canidae	<i>Lycaon pictus</i>	Lycaon
	"	"	"	<i>Canis aductus</i>	Chacal commun
	"	"	Hyaenidae	<i>Crocuta crocuta</i>	Hyène
	"	"	Viverridae	<i>Viverra civetta</i>	Civette
			"	Genetta genetta	Genetta commune
			"	<i>Herpestes ichneumon</i>	Mangouste ichneumon
Primates			Cercopithecidae	Papio anubis	Babouin doguera
			"	Erythrocebus Patas	Patas
			"	<i>Cercopithecus sabacus</i>	Callitriche
			"	Colobus polycomos	Colobe noir e blanc d'Afrique Occidentale
Tubulidentae			Orycteropidae	<i>Oryctéropus afer</i>	Orcyterope
Pholidotes			Manidae	Manis gigantea	Pangelin géant
Rongeurs			Hystricidae	<i>Hytrix cristata</i>	Porc-épic
Insectivores	Simplicidentae		Xerus	<i>Xerux crithropus</i>	Ecureuil fournisseur
			Cricetidae	Cricetomys	Aulacode

				swindevianus	
	Proboscidiens	Ferrinacidae	Ierricidae	4telerix albiventris	Hérisson à evntre blanc
	Hyracoïdae		Elépanetidae	Loxodonta africana	?rocavia capensis
			Procaviidae	Procavia capensis	Daman de rocher
			Dondrahycas		Daman d'arbre

NOTA. Le mammifère herbivore *Trichehus senegalensis* (Lamantin africain) est la seule espèce de l'ordredes siréniens dont la présence est confirmé au Togo, notamment dans la forêt classée de Bayémé (Préfecture du Zio).

SAURIENS

Les crocodiliens

N°	ORDRE	FAMILLE	SOUS FAMILLE	E S P E C E S	
				Nom scientifique	Nom Vulgaire
	Loricates ou crocodiliens		Crocodyliae	Crocodylus cataphractus Crocodylus niloticus	Crocodyle à museau de Gavia Crocodyle du Nil

Les Lézards

		Varanidae		Varanus niloticus	Varan d'eau
				Varanus exanthematicus	Varan de terre

Serpents :

ORDRE	SOUS DORDRE	FAMILLE	SOUS FAMILLE	E S P E C E S	
				Nom Scientifique	Nom Vulgaire
Saurophidiens	Ophidiens	Pythonidae		Python sebae Python calabarica	Python de seba python de calabar
		viperidae		Python régius Bibis arietans	python royal la vipère hem-tante

Les Tortues :

	Cheloniens		Testudinidae		Gracea	Tortue de terre
			"		Kinixys belliana	Tortue de savane

AVIFAUNE

ORDRE	FAMILLE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Oisoniformes	Ardéidae	Héron garde-boeufs	Aedeola ibis
		Héron à dos vert	Butor-ides atriatius
		Aigrette gazette	Egretta garzetta
	Scopidae	Héron cendré	Ardea cinerea
		Héron mélamocephale	Ardea melamocephala
		Héron pourpré	Ardea purpurea
Gruiformes	Ciconidae	Ombrette	Scopus umbrotta
		Cigogne épiscopale	Cinenia eoiscopus
		Jabiru du Sénégal	Ephippiorhynchus senegalensis
Anseriformes	Threskiornithidae	Bec ouvert	Anautomus lamelligerus
		Marabout	Leptoptilos crumeniferus
	Anatidae	Ibis hagedash	
		Ibis sacré	Bostrychia hagedash
Accipitriformes	Accipitridae	Dendrocygne veuf	Threskiomis aethiopica
		Canard armé	Dendrocygne vividuata
		Sarcelle à oreillons	Nettapus auritus
		Canard casqué	Plectopterus melanote
		Busard cendre	Circus pyargus
		Petit serpentaire	Polyboroïde radiatus
		Serpentaire	Sagittarius serpentarius
		Busard des sauterelles	Butastur rufipennis
		Aigle huppard	Lophaetus occipitalis
		Aigle martial	Aquila rapax
Milvin noir	Milvus migrans		
Elanion Blanc	Elanus caeruleus		
Faucon lanier	Falco biarmicus		
Faucon pèlerin	Falco alopex		
Buse à queue rousse	Falco peregrinus		
Buse unibande	Buteo auguralis		
Bateleur	Kanpifalco monogrammicus		
Vautour pahniste	Therathopius écaudatus		
	Gypohierax Angolensis		

Galliformes	Phasianidae	Perenoptère d’Egypte	Neophron perchopterus
	Heliornithidae	Francelhn commun	Francolinus bicalcaratus
		Pintade commune	Numida méleagris
		Poule de rocher	Ptilopachus petrosus
		Pintade huppée	Guttera edouari
		Grébifoulque	Podica sénégalensis

ORDRE	FAMILLE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE.	
Columbiformes	Gruidae	Grue couronnée	Balearica pavonina	
	Otididae	Outarde de Dinham	Néotis denhami	
		Outarde à ventre noir	Eupadotis melanogaster	
Charadriiformes	Jacanidae	Jacana	Actophilornis africana	
	Burhinidae	Oedicneme du Sénégal	Burhinus Sénégalensis	
	Charadriidae		Vanneau armé	Vanellus spinosus
			Vanneau à tête blanche	Vanellus albiceps
			Vanneau Caronoulé	Vanellus Senegalus
			Chevalier aboyeur	Tringa nebularia
			Chevalier culblanc	Tringa ochropus
			Chevalier guignette	Tringa Hypolencos
			Echasse blanche	Himantopus himantopus
			Pluvian d’Egypte	Pluvianus egypticus
" Columbiforme	Glareolidae Columbidae	Tourterelle maillée	Streptopelia senegalensi	
		Tourterelle viveuse	Streptopelia vinaca	
		Tourterelle du cap	Oena capensis	
		Emerauldine à bec rouge	Turtur afer	
		Emerauldine à bec	Turtur atyasinica	
		Pigeon vert à front nu	Treron australis	
		Pigeon à épaulettes	Treron waalia	
		violettes		

Psittaciformes	Psittacidae	Youyou	Poicephalus robustus
Cuculiformes	Eusophagidae	Touraco violet	Muscophaga violacea
		Touraco gris	Grinifer piscator
		Touraco géant	Corythaela oristata
		Touraco vert	Tauraco persa
	Cuculidae	Coucou solitaire	Cuculus solitarius
		Coucou de Klass	Chrysococcyx klass
		Coucou du Sénégal	Centropus sénégalensis
		coucou gris	Cuculus canorus

ORDRE	FAMILLE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Apodiformes	Apodidae	Martinet noir	Apus apus
		Martinet alpin	Apus melba
		Martinet à dos blanc	Apus affinis
		Martinet des palmiers	Cypsiurus parvus
Coraciadiformes	Alcedinidae	Martinet pêcheur pie	Ceryle rudis
		Martin pêcheur huppé	Alcedo cristata
		Martin chasseur pygmée	Ceys picta
		Martin chasseur à poitrine bleue	Halcyon maimbica
		Martin pêcheur à tête grise	Halcyon senegalensis
		Martin pêcheur géant	Ceryle maxima
"	Merpidae	Guépier d'Europe	Merops apiaster
		Guépier écarlate	Merops nubicus
		Guépier nain	Merops pusillus
		Guépier à gorge rouge	Merops bullocki
		Guépier gorge blanche	Merops albicollis
		Guépier à queue d'hirondelle	Merops hirundineus

<p>"</p> <p>Piciformes</p> <p>Passeriformes</p>	<p>Caraciidae</p> <p>Upupide</p> <p>Bucerotidae</p> <p>Picidae</p> <p>Indicatoridae</p> <p>Dicrurida</p> <p>Sturnidae</p> <p>Campephagidae</p> <p>Pycnonotidae</p> <p>Turdidae</p> <p>Alloudidae</p> <p>Hirundinidae</p>	<p>Rollier varié</p> <p>Rollier à ventre bleu</p> <p>Rollier d'Abyssinie</p> <p>Huppe fasciée</p> <p>Moqueur</p> <p>Petit calao à bec noir</p> <p>petit calao à bec rouge</p> <p>Grand calao d'Abysinis</p> <p>Calao longibande</p> <p>Pic gris</p> <p>grand indicateur</p> <p>Dronge brillant</p> <p>merle métallique à longue queue</p> <p>Merle métallique de swainson</p> <p>Merle amethyste</p> <p>Echnilleur à ventre blanc</p> <p>Bulbul commun</p> <p>Grive kurrichane</p> <p>Traquer tarrier</p> <p>Rouge queue à front blanc</p> <p>Allouette moineau à oreillons blancs</p> <p>Hirondelle de cheminée</p> <p>Hirondelle à longs brins</p> <p>Hirondelle rousseline</p> <p>Hirondelle à gorge striée</p> <p>Hirondelle de fenêtre</p>	<p>Coracias aevius</p> <p>Coracias cyanogaster</p> <p>Coracias abyssinica</p> <p>Upupa epops</p> <p>Phoeniculus purpureus</p> <p>Tockus masutis</p> <p>Tockus erythrorhynchus</p> <p>Bucorvus abyssinicus</p> <p>Tockus fasciatus</p> <p>Mescopicos goertao</p> <p>Indicateurindicateur</p> <p>Dicrurus adsimillis</p> <p>Lamprotornis caudatus</p> <p>Lamprotornis chloropterus</p> <p>Cinnyricinclus leucogaster</p> <p>Coracina pectorallia</p> <p>Pycnonotis barbatus</p> <p>Turdus pelios</p> <p>Sixicola rubetra</p> <p>Phaenicurus phoenicuru</p> <p>Fremopterix leucotis</p> <p>Hirundo rustica</p> <p>Hirundo smithii</p> <p>Hirundo daurica</p> <p>Hirundo abyssinica</p> <p>Delichon urbica</p>
---	--	--	---

	Metacillicae	Bergeronnette printanière	Motacilla flava
		Bergeronnette pie	Motacilla aguimp
	Fringilidae	Pipit des arbres	Anthus trivialis
		Serin du Mozambique	Serinus mozambicus
			Platysteira cyanea
		Goche-mouches	Terpeiphone viridis
		Caronculé à collier	
		Moucherolle de paradis	Muscicapa comitata
	Mussiopidae		Ficedula hypoleutta
		Goche mouches	Melinernomis
		Ardoisé	edokioides
		Gobè mouches drongo	Tronchocus longicoda
	Nectarinidae	Gobe-mouches bleu	Nectarinia olivacea
		Soui-manga à ventre jaune	
		Soui-manga olive à tête bleu	Nectarinia senegalensis
		Sou-manga éclatant	Nectarinia cococinigaster
	Estrildidae		Estilda bengala
		Queue de vinaigre	Lagonosticta senegala
		Cordon bleu	Lonchura cuculata
	Paridae	Aramante commun	
		Spermètrenonette	Parus leucomelas
	Ploceidae	Médange noire à épauettes blanches	Euplectes macrocuru
			petronia dentata
	Syviidae	Veuve à dos d'or	Phyllos copus
		Petit moineau souloie	Trochilus
		Pouillot fitis	Eremonela pusilla
		Eremonela à dos vert	

2.3. Insectes

Dans la zone sud (environ de **Togodo** et zone septentrionale (Kanté) des insectes ont été récolté présentant la liste suivante.

2.3.1. Les Coléoptères

C'est de loin, l'ordre le plus diversement représenté avec 47 espèces identifiées, ce qui représente 75 % des taxons échantillonnés. Il se récoltent aisément sous l'herbier et la végétation riparienne. Les espèces les plus couramment observés

sont *Laccophilus* spp. *Copelatus* sp. et *Hyphydrus careyrus* qui ont envahi tous les milieux liminiques prospectés.

2.3.1. Les Coléptères

C'est de loin, l'ordre de plus diversement représenté avec 47 espèces identifiées, ce qui représente 75 % des taxons échantillonnés. Ils se récoltent aisément sous l'herbier et la végétation riparienne. Les espèces les plus couramment observées sont *Laccophilus* spp. *Copelatus* sp. *Hyphydrus carerus* qui ont envahi tous les milieux limniques **prosectés**.

2.3.1. Les Hétéroptères

Ils sont également très abondants dans les mares échantillonnées (18 % de la faune entomologique récoltée). Ils sont représentés aussi bien par les *Hydrocoryses* (*Belostomidae*, *Ranatridae*.. .) que par les *Amphibicoryses*.

2.3.2. Les Odonates

Leurs larves (les adultes sont aériens) ont été récoltés en abondance dans toutes les stations visitées mais beaucoup n'ont pas résisté au transport ce qui fait qu'en fin de compte leur biomasse apparaît faible.

2.3.4. Les Ephémérotères

La liste suivante a été dressée pour les insectes **rencontés**:

Tableau 1 : Distribution des insectes aquatiques récoltés

Légende : Les chiffres représentent le nombre d'individus récoltés non dénombré

a. *COLEOPTERA*

a. 1. DYTISCIDAE

Canthydrus sp, *Clypeodytes* sp, *Copelatus erichsoni*, *Copelatus gpl assimilis*, *Copelatus* sp *Cybister tripunctatus* *Cybister vitticollis*, *Cybister vulneratus* , *Cybister* sp, *Herophydrus guineensis* *Hydraticus doriger*, *Hydraticus exclamationis*, *Hydraticus flavolineatus*, *Hydraticus matruelis*, *Hydraticus* sp , *Hydrocanthus micans*, *Hydrocoptus simplex* *Hydrovatus*

senegalensis, Hydrovatus sp., Hyphydrus **africanus** Hyphydrus spl , careyrus, Hyphydrus **sp2**, laccophilus luctosus Laccophilus vermicularis, Laccophilus **sp**, Neptostemus tricuspis, Rhantaticus congestus Yola tuberculata.

-a.2 -**GERRIDAE**

Limnogorus sp

a.3 -**GYRINIDAE**

Aulonogyrus sp., Dinestus sp, Gynirus maninus,

a.4 - **HYDROPHILIDAE**

Amphiops spl, Amphiops **sp2**, Berosus sp. Helochares sp. Hydrophilus sp. Hydrous **piceus** Hydrobilineae (larves), Espèces indéterminée, Teemnopterus marginatus Regimbartia sp.

b - **DIPTERES**

b.1 6 Culicidae Aedes sp. Culex sp. Anopheles sp.

c - **EPHEMEROPTERES**

b - 1 Baetidae Pseudoclocon sp. Laves indéterminée.

d - **HETEROPTERA**

d - 1 Belostomidae

Diplonichus sp. Hydrocirus columbinae

d - 2 Naucoridae Naucoris obscuratus Naucoris sp.

d - 3 Nepidae

Nepa rubra, Laccotrephes **ater**

d - 4 - Notonectidae

Anisops sp. **sardea**, Anisops sp. Enithares **sp**.

d - 5 Ranatratidae

Ranatra sp.

e - ODONATA

e - 1 Libellufidae

Orthetrum microstigma **Pantala** flavescens Sympetrum sp, Urothermis sp.,
Larve indéterminée.

e - 2 Coenagriidae .

Ceriagrion sp. Pseudagrion wellani **Pseudagrion** sp., Larve
interminée

f - TRICOPTERA

f - 1 Leptoceridae

Ceraclea sp.

on *a également rencontré dans ces zones les ; Amphibiens anoures qui sont*

*** Bufonidae**

Bufo regularis

*** Ranidae**

*** Raninae**

Dicroglossus occuipitalis, Ptychadaena sp.

*** Phrynobatrachinae**

Phrynobatrachus accraensis, Phrynobatrachus francisci, Phrynobatrachus
sp.

*** Hyperoliidae**

*** Phacophorinae**

Afrixalus sp.

Lymnaea natalensis								
Planorbidae								
Afrogyrus coretus								
Aplexa waterloti	+	+			+		+	
Bulinus forskalii		+			+	+	+	+
Bulinus truncatus			+		+		+	
Biomphalaria pfeifferi								+
Pulmonata/Stylomatophora								
Lamellaxis sp	+					+		
Limicolaria sp	+				+			

2.6. Poissons

La liste des espèces **recoltées** dans les différentes stations est donnée dans le Tableau suivant. Elle est loin d'être complète notamment pour le nord. Néanmoins, la composition de la faune ichthyologique et la proportion pondérale des différentes **espèces pêchées** dans les mares de Togodo sont conformes à celle obtenues dans les lacs et mares d'eau douce de l'Afrique de l'ouest (welcomme, 1972 ; Levèque et Paugy 1984). .

Les espèces piscicoles les plus représentées dans les captures sont : Sarotherodon galileus, Hemichromis niloticus, Synodontis sp., et Heterotis niloticus. A certaine période de l'année le pourcentage des prédateurs (Synodontis spp. Gymnarchus niloticus..). représentent plus de 50 % de la biomasse capturée.

Les différences de qualité (diversité des espèces et de quantité existant entre les captures de la Kéran et celle du sud de Mono sont liées non seulement au fait que la pêche n'est pas la principale activité dans la partie septentrionale du pays mais aussi et surtout, aux types de milieux humides exploitées dans les deux régions. En effet dans la partie septentrionale, la pêche se pratique dans des rivières, milieux généralement de productivité piscicole inférieure à celle des lacs et mares tropicaux (Micha, 1974).

La composition comparée de la faune piscicole exploitée des Zones étudiées est la suivantes:

Ordre//Famille/Nom scientifique	Kanté	Togodo
Clupeiformes Osteoglossidae		
<i>Leterotis niloticus</i>	+	+
Mormyridae		
<i>Mormyrus sp</i>	+	
Cypriniformes Characidae		
<i>Alestes nurse</i>	+	+
<i>Hepsetus odoe</i>		+
Schilbeidae		
<i>Eutropius niloticus</i>		+
<i>Schilbe mystus</i>		+
Channidae		
<i>Parachanna obscura</i>		+
Gymnarchidae		+
Gymnarchus niloticus		+
Mochochidae		
<i>Synodontis schall</i>	+	
<i>Synodontis obesus</i>	+	+
Clariidae		
<i>Clarias gariepinus</i>	+	+
Perciformes Cichlidae		

Hemichromis niloticus Sarotherrodon galileus Anabanitidae Ctenopoma Kingsleyae	+	+
3phiocephalidae Paraphiocephalus obscurus	+ +	+ +
Polypteriformes Poypteridae Polypterus senegalensis		+
Dipneustes Lepidosirenidae Protopterus annectens	+	+

2.7. PLANTES CULTIVEES :

Les différents types de **cultures** (agriculture et forêt) sont en général répartis suivant les zones écologiques.:

a) Céréales : **Ce** sont:

Sorghum vulgare (sorgho),
Zea mays (maïs),
Pennisetum typhoides (nül),
Oryza sativa (riz)

b) Légumineuses à graines: **Ce** sont :

Vigna (niébé), **arachis** hypagea (arachide),
Ghycine max (soja)

c) Plantes à racines et à tubercules : **Ce** sont:

Dioscorea sp. (**igname**), Manihot utilisissima (manioc)
Tpomea batatas (patate douce) et Solanum tuberosum (pomme de terre)

- d) Culture de rente :
Theobroma cacao (cacaoyer), Coffea (**cafeier**) et gossypium (cotonnier),
- e) Cultures fruitières. Ce sont essentiellement : les ananas, les orangers, les citronniers, les manguiers, les cocotiers, les bananiers etc...
- f) Cultures maraîchères : **Ce** sont les tomates, les piments, les gombos, les concombres, les épinards, les laitues, les choux.
- g) Les essences à bois de feu et bois d'oeuvre:

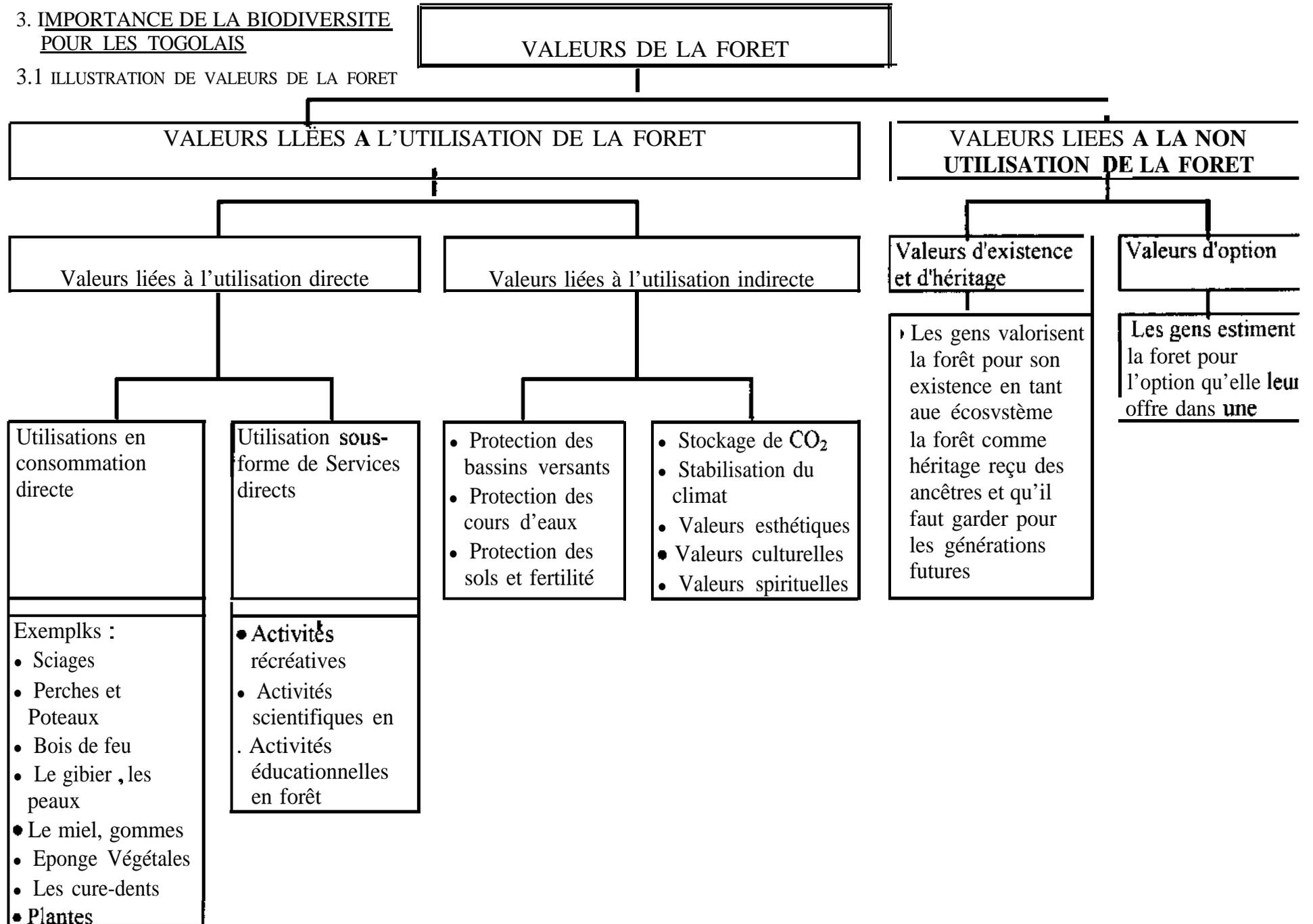
Ce sont le teck, les eucalyptus, les pins, cedrela, azadirachta etc.. .

2.8. **ANIMAUX ELEVES AU TOGO**

Les animaux élevés sont essentiellement les bovins, les caprins, les ovins, les volailles; l'apiculture et la pisciculture sont moins développées, de même que l'élevage des lapins qui pourraient cependant contribuer énormément au développement de la population.

3. IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITE POUR LES TOGOLAIS

3.1 ILLUSTRATION DE VALEURS DE LA FORET



3.2. de la consommation intérieur et des exploitations de biens tirés de la Biodiversité

3.2.1. Agriculture des produits vivriers

L'agriculture de produits vivriers a créé, en prix courants, une valeur ajoutée de **13 1,3 milliards** de F CFA en 1995 représentant ainsi 65 % du PIB du secteur primaire. En dix ans, cette part relative n'a sensiblement pas varié, puisqu'elle était de 62 % en 1965, pour une valeur ajoutée de **69,8 milliards** de F CFA, soit un accroissement annuel de 6 à 7 %. Il s'ensuit, qu'en 1995, l'agriculture pour l'industrie et l'exportation, l'élevage, la pêche et la **sylviculture** ne représentaient ensemble que 35 % du PIB du secteur primaire, soit près de la moitié de la valeur ajoutée générée par la seule filière de l'agriculture de produits vivriers.

3.2.2. L'Agriculture pour les produits d'exportation

La valeur ajoutée générée par l'agriculture pour l'industrie et l'exportation est estimée, en monnaie courantes, à **23,6 milliards** de F CFA en 1995 contre **11,5 milliards** de F CFA en 1985, soit un accroissement annuel de 7 % à 8 %. Toutefois, elle n'a représenté que **11,6 %** du PIB du secteur primaire (production végétale, d'élevage, de pêche et de sylviculture) en 1995 et **10,2 %** en 1985.

Les principales productions pour l'**industrie** et l'exportation en **1955/96** sont le café (16.600 tonnes), le cacao (6 700 tonnes), le coton (140 000 tonnes), le parhnier à huile (95 000 tonnes de noix), le karité (21.500 tonnes). On peut citer également des spéculations de moindre importance, telles que le cocotier (19 millions de noix), la cola (2 353 tonnes), l'anacarde (87 tonnes).

3.2.3. L'elevage

Les produits d'élevage ont représenté 8 % du Produit Intérieur Brut du secteur primaire en **1995** contre **11,5 %** en 1985. Même si la valeur ajoutée du secteur **d'levage** est passée de **13 milliards** de F CFA en 1985 à **16 milliards** en 1995 (soit un léger accroissement annuel de 2 % en prix courants), les tendances relatives ci-dessus constituent, en fait une dégradation du sous-secteur élevage en comparaison avec les autres filières du **secxteur** primaire.

3.2.4. Les Pêches

La valeur ajoutée générée par la production nationale de la pêche s'élève à **8,2 milliards** de Francs CFA (en 1995 (soit 4 % du PIE3 du secteur agricole y compris la sylviculture) contre **3,2 milliards** en 1986 ; ce qui représente un accroissement annuel de 11 %.

3.2.5. Forêts

La sylviculture a procuré à l'économie togolaise, un valeur ajoutée de **23,7 milliards** de F CFA en 1995, représentant **11,7%** du produit intérieur brut du secteur primaire. En 1995, elle était de **14 milliards** de F CFA (**12,4 %** du PIB du secteur primaire et a évolué, en prix courants, à un rythme annuel de **5,4 %**

4. L'ETAT DE LA BIODIVERSITE AU TOGO:

La destruction des habitats naturels- forêts, régions côtières, zones humides-, due au déboisement, à l'expansion urbaine, au développement de l'agriculture, à la pollution atmosphérique et aquatique, au surpeuplement et d'autres contraintes liées aux activités humaines, représente la cause majeure de l'extinction des espèces.

Ainsi la construction du port de **Téma** (Ghana) et du port autonome de Lomé (Togo) a entraîné une érosion côtière par une houle dont la force continue de croître. **Il** y a donc diminution globale de la côte à tel point qu'aujourd'hui, la côte actuelle se retrouve à environ 1 km de sa position d'il y a vingt ans. Ce déplacement de substratum sableux cause des perturbations écofloristiques importantes bien que des mesures techniques soient prises pour parer à ce mal. Ce phénomène naturel couplé de la forte pression démographique et ses conséquences (recherche de bois de feu, de plantes **médicinales**, etc.) a engendré une disparition ou une raréfaction d'espèces végétales liées au cordon littoral.

Plusieurs espèces sont donc menacées de disparition, viennent en tête *Chrysobalanus icaco*, *Dodonaea viscosa* et *Scaevola plumier-i* pour ne citer que celles-là.

De la même manière, la dégradation des écosystèmes forestiers de la région montagneuse du sud-ouest a **entraîné** l'anéantissement d'espèces végétales **constitues** dont plusieurs sont originales. Le prélèvement de tout (ou d'une partie) de l'appareil végétatif conduit, dans bien de cas à la disparition de taxa végétaux. Les exemples de *Catharanthus roseus*, de *Rauvolfia vomitoria*, de *Strophanthus* spp. sont souvent cités.

Dans la recherche de terres toujours propices à l'agriculture, les galeries forestières sont entamées voire détruites pour être remplacées par des cultures. Ce phénomène s'accroît depuis le début des années 1970 avec l'introduction de nouvelles variétés de caféier qui nécessitent de bons sols et beaucoup d'ensoleillement pour son développement. Ainsi il n'est pas rare de voir le paysan abattre la forêt et la remplacer par des plantations.

Beaucoup d'espèces disparaissent du fait de la destruction de leur biotope. C'est le cas de *Ensete gillettii*. D'autres disparaissent avec la destruction des forêts ripicoles. Ils'agit de *Ancistrophyllum secundiflorum* et de *Cyathea camerooniana* Hook.. *Drynaria laurentii* Hieron. presque endémiques des forêts du plateau de Danyi.

En outre, l'exploitation abusive, depuis des temps immémoriaux, de certaines espèces contribue à leur disparition de la flore du Togo. Ils'agit de *Garcinia kola* et de *G.afzelii* dont les bois sont très appréciés pour les **buchettes** cure-dent. Les espèces à bois d'oeuvre comme *Chlorophora* et *Khaya* ne sont pas épargnées.

Dans le cas des espèces animales la situation est analogue à celle décrite ci-dessus.

5. APERCU DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES DE CONSERVATIONS ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN VIGUEUR DANS LE PAYS :

La croissance de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt ne pourra être durable sans le maintien et la reconstitution du patrimoine naturel par des méthodes d'exploitation plus soucieuses de sa protection et de son usage rationnel.

La politique de gestion des ressources biologiques sera basée sur une utilisation optimale et conservatrice tenant compte de la situation actuelle et des besoins à venir. Elle visera à maintenir la productivité de l'agriculture par la restauration de la fertilité des sols et par la lutte contre l'érosion et la désertification.

La nouvelle politique de gestion des ressources naturelles du Togo sera définie à partir du PLAN NATIONAL D'ACTION pour l'ENVIRONNEMENT actuellement à l'étude.

Des textes en matière de lois, règlements et politiques du domaine agricole, forestier, des pêcheries, de la chasse, etc. existent notamment le décret du 5

février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire du Togo, loi n° 88-14 du 3 novembre 1988 instituant le code de l'environnement.

6. DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL AU PLAN D'ACTION NATIONAL :

Des contacts sont en cours et un projet d'évaluation de la Biodiversité a été adressé au FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL.

7. L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS LA PLANIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE SUR LA BIODIVERSITE AU TOGO:

Beaucoup d'acteurs participent directement ou indirectement au processus de planification de la biodiversité notamment le programme d'action forestier national (PAFN) suivant lequel les actions de développement forestier seront essentiellement orientés vers les populations à travers la foresterie rurale et l'agroforesterie selon une approche participative.

8. LA STRATEGIE TOGOLAISE DE LA BIODIVERSITE :

Le processus de planification reposera sur les informations et connaissances idoines existantes. Il sera conduit sur la base d'une consultation ouverte et largement participative. Cette participation très accrue favorisera un engagement et une action commune. Tous les partenaires et les parties prenantes de la gestion de la biodiversité seront étroitement impliqués aux différentes étapes du processus.

Le plan d'action forestier illustre la base de cette stratégie et se présente comme suit:

Le diagnostic fait dans le secteur forestier peut appeler trois types de scénario de prise de position en ce qui concerne les solutions à adopter.

Scénario 0 : Laisser perdurer les comportements et la situation actuelle sans rien faire de plus ou de moins.

Les conséquences irréversibles à terme sont facilement déductibles :

La désertification totale à terme du pays avec une pénurie et une raréfaction caractérisées des produits forestiers à des coûts exorbitants. Ce serait une aggravation progressive et logique d'une situation qui s'est continuellement dégradée au cours des 20 dernières années. Le même sac de charbon, qui valait 250-300 FCFA en 1974-75, coûte présentement 2.500-3.000 FCFA (x 10). La planche d'Iroko et de Wawa (*Chlorophora excelsa* et *Triplochiton scleroxylon*) qui abondait quantitativement et qualitativement au prix de 700 et 350 FCFA, coûte maintenant respectivement 7.000 et 3.500 FCFA (x 10).

Scénario 1 : Le pire possible; celui de l'inaction qui consiste à ne plus rien faire ou à faire moins que ce qui s'est fait jusque là. C'est en effet celle vers laquelle le pays tend présentement avec l'inexistence de tous moyens d'action; les budgets alloués servant juste à payer les salaires. La cause principale en est l'inexistence de sources nationales permanentes de financement des programmes; la plupart des projets exécutés jusque là étant **principalement financés** de l'extérieur.

– Le résultat à terme serait le même que précédemment mais de façon plus accélérée encore.

Scénario 2 : Réagir positivement en recherchant une approche globale de solutions durables aux problèmes avec toutefois plusieurs options possibles pour un seul et même problème. Le coût de l'inaction ou de l'action inefficace serait lourd à payer et grave de conséquences pour les populations largement tributaires des ressources forestières pour leur survie. Ainsi le Gouvernement a-t-il opté pour ce dernier scénario conformément aux orientations de politiques et de stratégies qui suivent.

8.1. LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET LES OPTIONS STRATEGIQUES

Préambule : Il ne faut pas perdre de vue que les forêts demeurent pour chaque pays un domaine hautement public en ce qui concerne la préservation des avantages écologiques, sociaux et économiques fondamentaux qu'elles assurent aux populations. Les ressources forestières sont encore considérées dans nos pays comme une réserve minières un don gratuit et inépuisable de la nature à utiliser sans précaution ni discernement. L'ignorance étroitement associée à la pauvreté est partout relevée comme l'une des causes fondamentales de destruction des forêts. De plus, les forêts malgré leurs rôles économiques, sociaux culturels et écologiques reconnus, sont un secteur de production à long terme facilement marginalisé à tous les niveaux de prises de décisions et de comportement. Pour ces diverses raisons, tout en ne perdant pas de vue, l'option résolument prise pour le désengagement progressif de l'Etat et la responsabilisation des populations bénéficiaires dans les activités de production, celui-ci (Etat) devra continuer à jouer, pour ce qui est du secteur forestier, un rôle clé de chef d'orchestre, d'organisateur, de sensibilisateur, d'informateur, de formateur, d'éducateur, de contrôleur, d'incitateur, de conseiller et de protecteur. Il faudra pour cela une Administration Forestière suffisamment forte, compétente bien structurée, responsable et dotée des moyens nécessaires.

Les programmes et les actions forestiers seront néanmoins décentralisés avec une forte implication et une pleine participation responsable des populations bénéficiaires à travers les ONG, les associations et les groupes organisés.

Ainsi, la politique forestière visera-t-elle à rétablir les équilibres socio-économiques et écologiques en poursuivant les objectifs globaux suivants:

– Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en assurant de façon durable leurs besoins fondamentaux en produits et sous-produits forestiers;

- Préserver les capitaux fonciers, biologiques et reconstituer leurs potentiels productifs;
- Lutter contre la dégradation du milieu et la désertification;
- Contribuer à la production alimentaire par le biais d'une interaction efficace entre les techniques forestières et agricoles.

En vue d'atteindre les objectifs généraux ci-dessus, les orientations politiques et les options stratégiques ci-après sont définies.

ORIENTATIONS POLITIQUES	OPTIONS STRATEGIQUES
<p>ORIENTER LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT FORESTIER VERS LES POPULATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Susciter et encourager la participation populaire au développement, à la gestion et à la conservation des ressources forestières. * Etablir un cadre juridique favorable pour le renforcement de la contribution des personnes, des communautés et des institutions au développement, à la gestion et à la conservation des ressources forestières. * Développer, avec le concours des autorités des collectivités locales, la foresterie urbaine, péri-urbaine et rurale y compris l'agroforesterie. › Protéger et aménager les écosystèmes, les ressources génétiques et particulièrement la faune terrestre et aquatiques avec la participation effective des populations.
<p>RECHERCHER ET MAINTENIR UNE COUVERTURE FORESTIERE OPTIMALE AU PAYS</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Promouvoir une gestion conservatoire participative de la ressources forestière à travers l'inventaire puis l'aménagement participatif des forêts. * Encourager et intensifier les reboisements de toutes natures. * Conserver les sols, les eaux et lutter contre la désertification. * Promouvoir une exploitation <u>intégrée</u> (agro-sylvo-pastoral) du terroir villageois.
<p>ASSURER L'AUTOSUFFISANCE ENERGETIQUE LIGNEUSE TOUT EN REDUISANT LES PRESSIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Augmenter à travers l'<u>aménagement</u> participatif la production des forêt!

<p>DESORDONNES SUR LES FORMATIONS FORESTIERES NATURELLES</p>	<p>naturelles en bois énergies et créer de nouvelles ressources en bois-énergies(reboisements).</p> <p>* Elaborer et mettre en oeuvre un programme suivi d'économie d'énergie ligneuse et d'utilisation d'énergies alternatives.</p>
<p>INTEGRER LE SECTEUR FORESTIER AUX AUTRES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT</p>	<p>* Planifier de façon intégrée les actions de développement et mettre en oeuvre un plan d'utilisation rationnelle des terres.</p> <p>* Améliorer la collaboration des institutions forestières avec les autres structures de développement.</p>
<p>PROMOUVOIR LES ROLES SCIENTIFIQUES-CULTURELLES ET RECREATIFS DES FORETS</p>	<p>* Aménager les forêts qui s'y prêtent a des fins touristiques, récréatives ou scientifiques.</p> <p>* Promouvoir le développement de la foresterie urbaine et péri-urbaine.</p>
<p>DIMINUER LA DEPENDANCE EXTERIEURE DU PAYS EN BOIS D'OEUVRE</p>	<p>* Organiser les filières des produits forestiers ligneux et particulièrement celle du bois d'oeuvre.</p> <p>* développer la petite et moyenne industrie forestière.</p> <p>* Développer des plantations privées et industrielles à des fins de production bois d'oeuvre.</p>
<p>ASSURER LA SECURITE FONCIERE AUX FORMATIONS FORESTIERES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</p>	<p>* Contribuer à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire national avec un plan d'affectation et d'occupation des terres.</p> <p>* Contribuer à l'institution d'un code foncier et d'un code rural.</p>
<p>REVALORISER ET DYNAMISER LES CAPACITES INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR FORESTIER</p>	<p>* Réorganiser les structures actuelles de l'Administration Forestière.</p> <p>* Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières des services forestiers.</p> <p>* Organiser la Recherche Forestière et le suivi des programmes.</p> <p>* Renforcer la collaboration avec les ONG et les autres partenaires intervenant dans le secteur.</p>

	* Formaliser et dynamiser la sensibilisation, l'information, la formation et l'éducation des populations an matière forestière et de protection de l'Environnement.
--	---

8.2. LES ACTIONS A ENTREPRENDRE

8.21. Les mesures d'urgence :

Conditionnalités de réussite optimale

Ces mesures ne sont pas indiquées comme des préalables **incontournables** mais constituent des conditionnalités indispensables à la réussite optimale du Plan d'Action dont d'ailleurs elles font partie intégrante.

Elles constituent essentiellement pour le Gouvernement à :

A) *Créer les conditions d'une gestion saine, rationnelle et durable de la ressource par:*

- 1 - La Restructuration immédiate et le renforcement des capacités des services de l'Administration Forestière;
- 2 - La sensibilisation, et l'information permanente, l'implication et la responsabilisation des populations rurales à la base;
- 3 - L'intensification et l'extension de l'éducation environnementale à toutes les couches sociales;
- 4 - La révision et l'adaptation de la réglementation en matière forestière;
- 5 - L'organisation d'une lutte participative permanente contre les feux de brousse;
- 6 - La réglementation stricte de l'élevage des ovins, caprins, bovins et de la transhumance;
- 7 - L'institution et l'application de mesures incitatives au reboisement et à la protection des fo:êts.

B - Assurer la sécurité foncière aux formations forestières par:

- 1 - La finalisation et la mise en oeuvre de la réforme agro-foncière ou la mise au point d'un nouveau code foncier et rural;
- 2 - L'établissement d'un plan directeur d'Aménagement du Territoire avec affectation des terres. Faute de cela, se conformer strictement aux dispositions réglementaires en vigueur;
- 3 - L'Adoption de techniques culturales améliorées et l'intensification des pratiques agro-forestières.

c - Réduire les pertes de production et lutter contre le gaspillage des produits par :

- 1 - L'organisation adéquate de toutes les filières de production (bois d'oeuvre, bois de service, bois énergie etc);
- 2 - L'adoption et la mise en oeuvre de programmes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies alternatives (foyers améliorés-gaz-pétrole-houille etc. ..).

D - Valoriser les ressources forestières par :

- 1 - Une prise en compte suffisante du secteur forestier au même titre que les autres secteurs de développement;
- 2 - L'affectation régulière de ressources financières suffisantes.

E - Assurer des ressources financières permanentes au financement des programmes forestiers par :

La création d'un Fonds National de Restauration et de Développement des ressources forestières.

F - Garantir l'adhésion et la participation effective de tous les partenaires au Programme d'Action National à travers l'information et la concertation permanentes.

8.2.2. Sous-Programmes et Projets Prioritaires à court et moyen termes (3 - 6 ans)

L'objectif poursuivi en retenant ces projets est de parer au plus pressant et garantir tant soit peu la continuité des services fondamentaux assurés par les forêts aux populations. Leur mise en oeuvre constitue une forme originale et efficace de la lutte contre la pauvreté afin d'assurer la survie des plus déshérités. Ils sont en outre regroupés en sous-programmes. L'on trouvera les fiches de présentation de ces projets dans un document complémentaire.

9. L'INTEGRATION DE LA CONSERVATION ET DE L'UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE DANS LES

PLANS, PROGRAMMES ET POLITIQUES SECTORIELS OU INTERSECTORIELS

Tous les départements sont impliqués dans la définition du programme national de développement. Ceci est illustré par la mise depuis 1991 au d'une commission nationale de l'environnement.

10. **DOSSIERS CLES ET DEFIS:** (Exemples des caractéristiques du secteur forestier)

10.1. Les problèmes

Le secteur forestier togolais est particulièrement caractérisé par :

A - Au plan de la Connaissance et de la Gestion de la ressource

Une méconnaissance totale des potentialités réelles due à :

- l'inexistence d'un système d'information, d'évaluation et de suivi;
- l'inexistence d'une unité, de statistiques forestières.

une gestion non coordonnée et inappropriée;

l'inexistence de plans d'aménagement et de gestion;

des plantations forestières de petites surfaces, éparpillées, non suivies et non aménagées.

B - Au plan de l'Exploitation de la ressource

une exploitation désordonnée et non durable;

un faible rendement à la production et à la transformation des produits;

une sous-estimation des apports réels du secteur à l'économie nationale.

c - Au plan institutionnel

l'absence d'une politique nationale clairement définie avec des stratégies qui la sous-tendent;

une Administration Forestière atomisée et affaiblie avec des moyens insuffisants;

une insuffisance et une absence notoire des compétences requises;

l'inexistence d'une structure de recherche forestière.

l'inexistence d'un centre et d'un programme de formation appropriés;

une législation forestière désuète, incohérente et inadaptée;

une implication et une participation insuffisantes des partenaires privés et des bénéficiaires (populations).

D - Au plan de l'engagement politique et financier

existence d'une volonté exprimée mais non traduite en engagements fermes;

la prise en compte insuffisante des préoccupations du secteur;

l'insuffisance notoire, voire l'absence de ressources financières d'investissement nationales régulièrement affectées au développement du secteur.

10.2. Les contraintes

Les principales contraintes retenues sont :

l'ignorance, l'indifférence et la passivité relatives des populations dues à l'insuffisance de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation ;

l'inexistence d'un code foncier approprié moderne et suffisamment clair ;

l'inexistence d'un plan d'Aménagement du territoire couplé avec un plan d'affectation des terres (insécurité foncière des forêts);

la pratique abusive des feux de brousse annuels mal contrôlés;

l'inexistence d'un Fonds National de Régénération et de Développement des forêts...

Les orientations politiques dans les autres secteurs ; pêche élevage, agriculture sont en annexes 1, II et III.

10. 3. LES ATOUTS

Les principaux à noter sont :

- l'existence d'une loi-cadre portant Code de **l'Environnement** définissant les grandes orientations en matière de protection de **l'Environnement**;
- l'instauration et l'observance politiques d'une journée nationale annuelle de l'arbre.

A N N E X E I

ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

ACTEURS *

a) Fruits

Renforcer la structure de vulgarisation et d'encadrement récemment créée, en moyens humains et financiers	ETAT
Recenser et identifier les différentes variétés adaptées aux zones de production	ICAT
Produire des rejets pour l'ananas et encourager la mise en place des pépinières villageoises	DGDR/OPA ITRA
Elaborer et vulgariser les fiches techniques de production par variété	DGDR
Augmenter la production de variétés exportables et la productivité par l'utilisation de techniques culturales appropriées et l'amélioration de la qualité des produits	PRIVES OPA
Sensibiliser les producteurs à l'application des traitements phytosanitaires	ETAT - ONG
Inciter à la planification de la production	DGDR/OPA
Encourager la production moderne en formant techniquement les producteurs à la base et en octroyant de crédits afin de dégager un surplus pour la transformation et l'exportation	ETAT PRIVES OPA
encourager la mise en place de petites unités de conservation et de transformation des produits	ETAT PRIVES
Informier et former les producteurs et organisations professionnelles agricoles (OPA) sur les exigences du marché extérieur	ETAT ONG

Mettre en place un comité de fret pour la gestion rigoureuse du fret (notamment pour l'ananas)	ETAT PRIVES
Encourager la consommation de produits locaux transformés par une publicité appropriée	ETAT
Encourager la culture irriguée d'ananas	ETAT/PRIVES
b) Légumineuses	
Faire doubler la production en 5 ans	DGDR OPA PRODUCTEURS
Restructurer les organisations professionnelles agricoles et encourager l'intervention du secteur privé	DGDR
Intensifier les actions de vulgarisation et de formation des producteurs	DGDR
Réorganiser la production semencière sur le plan national et relancer la production de semences au niveau des groupements organisés	INCV
Améliorer l'accès au crédit	ONG ETAT
Améliorer les techniques raditionnellos d'extraction d'huile	ONG/ETAT
Améliorer le système et les moyens de conservation	ETAT INTA
Elaborer et mettre en oeuvre un projet d'appui à la sous-filière (notamment le soja)	ONG ETAT
Encourager les actions des ONG dans le secteur	ETAT
c) Féculents	
Etudier et organiser l'ensemble de la filière	MAEP
Etudier les méthodes de conservation et d'amélioration de la fertilité des sols	INS/ITRA
Sensibiliser et former les producteurs à l'intensification des cultures	ICAT OPA

- Rechercher et vulgariser des variétés à haut rendement ICAT
ITRA
- Poursuivre, pour ce qui concerne la patate douce, la sélection de nouvelles variétés résistantes aux viroses INCV
- Former les paysans sur les techniques culturales, élaborer et diffuser les itinéraires techniques ICAT
ITRA
- Former les producteurs aux techniques de multiplication rapide des boutures INCV
- Poursuivre et renforcer le suivi et l'encadrement des producteurs de pomme de terre en techniques culturales ICAT
INCV
- Former les producteurs de pomme de terre dans le domaine de la production de semences locales et de la conservation des semences INCV
ICAT
- Etendre la culture de plantain dans les plantations caféières également ICAT
- Produire des rejets de plantains ICAT
OPA
- Poursuivre la recherche sur l'amélioration des techniques de conservation et de transformation INCV
INTA
- Etudier le marché des tubercules et organiser le circuit commercial OPA
PRIVES
- Octroyer des crédits de campagne aux producteurs organisés en groupements et aux privés ONG
ETAT
STRUCTURES
DE FINAN-
CEMENT
- Sensibiliser la population à la consommation de pomme de terre locale et de la patate douce ETAT
- Rechercher de nouveaux marchés, surtout extérieurs, pour les produits dérivés du manioc (gari, tapioca, cossettes) PRIVES
- Demander à la Direction de la Statistique Agricole de prendre en compte la pomme de terre et le plantain dans les enquêtes agricoles ICAT
OPA

d) Céréales	
Accroître, de façon significative la production et la productivité des céréales ¹	ICAT OPA
Développer des méthodes novatrices qui garantissent un meilleur transfert de technologie (radios rurales, visites-échanges, séminaires, publicités itinérantes vidéo)	ICAT OPA
Mettre en place des fonds spéciaux de soutien à la sous-filière et octroyer des crédits aux paysans organisés en groupements	ONG ICAT
Intensifier l'action de recherche/développement (tests variétaux, parcelles de démonstration en milieu paysan, lien dynamique et feed back permanent entre besoin des paysans et programme de recherche)	ITRA INCV
Faire produire les semences de qualité par les paysans modèles organisés en groupements	INCV OPA
Veiller au maintien de la fertilité des sols	INS OPA
Renforcer la capacité des Organisations professionnelles Agricoles (OPA) en leur assurant une formation et un encadrement approprié et participatif afin qu'elles puissent assurer des prestations de services telles que : le labour mécanisé et attelé, la distribution d'intrants (engrais, semences, pesticides)	ONG ICAT
Former les paysans en techniques de conservation	ITKA ICAT
Mettre au point des procédés économiques et performants (stabilisation) de la bière locale, (à base du sorgho-mil) et du liha (à base du maïs)	INTA
Mettre en oeuvre et généraliser dans toutes les régions à fort potentiel rizicole, le programme de développement de la riziculture en cours d'élaboration au niveau du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de la Pêche	ETAT OPA

¹ Pour le maïs, tripler la production et doubler le rendement en cinq ans.

Mettre en place un système de crédit
approprié destiné au financement des
aménagement, des équipements et intrants
(semences, produits de traitements)

ONG
ETAT

Améliorer les pistes rurales et le
système de transport

ETAT
PRIVES

e) Légumes

- | | |
|--|---------------------------------|
| Promouvoir les cultures de contre-saison par les aménagements des bas-fonds, des vallées de cours d'eau et des plaines | ICAT |
| - Encourager la production maraîchère péri-urbaine au niveau de tous les chefs-lieux de préfecture | ICAT
OPA |
| - Intensifier la culture d'oignon dans les régions septentrionales et de tomate dans les Régions des Savanes et Maritime | ONG
ICAT |
| - Former et sensibiliser les producteurs aux techniques modernes de culture (rotation, assolements, respect du calendrier cultural, mise en place des pépinières, repiquage et traitements phytosanitaires appropriés) et de marketing | ONG
ICAT |
| - Encourager l'organisation des maraîchers en groupements syndicaux pour la défense des intérêts des membres | OPA
ONG |
| - Renforcer l'organisation professionnelle des producteurs pour le contrôle de l'approvisionnement en intrants et de la distribution des produits | ICAT
CHAMBRES
D'AGRICULT. |
| - Etaler la mise en culture et la production pour éviter la mévente en période d'abondance | OPA
PRIVES |
| - Former les producteurs au séchage des produits maraîchers avec des technologies intermédiaires telles que le séchoir coquille | ONG |
| - Mettre en place de micro-unités de transformation de la tomate en purée, en alcool et en tomate pelée conservée au vinaigre | PRIVES |
| - Etudier et suivre la qualité des produits transformés et séchés | ITRA |

ORIENTATION/ACTIONS PRIORITAIRES

Les orientations stratégiques à mettre en oeuvre en vue de promouvoir l'agriculture pour l'industrie et l'exportation sont ainsi résumées par produit.

		ACTEURS
a)	Coton	
	Renforcer la capacité des agents d'encadrement par des formations spécifiques	E_TAT SOTOCO
	Améliorer la prestation de la SOTOCO aux paysans (rapidité de la collecte du coton surtout de la paye)	SOTOCO
	Renforcer les organisations professionnelles par :	
*	la consolidation des UPGPC afin qu'elles évoluent vers la formation des Unions Régionales et Fédérations et qu'elles deviennent des partenaires actifs de la filière ;	SOTOCO
*	la dotation des UPGPC d'un statut juridique	SOTOCO MAEP
*	la formation en gestion, l'alphabétisation fonctionnelle des membres des GPC et de ceux du Conseil d'Administration des UPGPC	SOTOCO
-	Développer la culture attelée et la petite motorisation	SOTOCO PROPTA BAILLEUR DE FONDS
-	Encourager la création des coopératives d'utilisation du matériel agricole en commun	SOTOCO PROPTA
-	Renforcer la recherche en vue de trouver des variétés de haut rendement en fibre, notamment les variétés sans gossypol	IRCT ITRA

Augmenter le nombre d'unités d'égrenage afin de satisfaire la demande de traitement en coton-graine (installation de deux usines à Blitta et dans la Région des Savanes)	PRIVES
Libéraliser de façon progressive et contrôlée la commercialisation du coton au profit essentiellement d'UPGPC	ETAT
b) Café/Cacao	
Mettre en oeuvre le programme triennal de plantation de 2 400 ha avec les mesures incitatives pour de nouvelles caféières de moins de trois ans) telles qu'elles sont prévues dans le cadre du projet d'appui aux OPA en cours d'initiation avec la SAFICC	PROJET D'APPUI AUX OPA ACDR
Intensifier les mesures de protection de l'environnement (installation de plantes d'ombrage, lutte contre les feux de brousse)	PROJET D'APPUI AUX OPA ACDR
Poursuivre la libéralisation de la commercialisation et réduire le nombre d'intermédiaires entre les producteurs et les exportateurs afin de faire bénéficier les planteurs des avantages des cours mondiaux	ETAT
Instaurer un système de crédit de campagne aux caféières en production	PROJET D'APPUI AUX OPA/ONG
Réviser les contrats de bail entre propriétaires et métayers	ETAT/UGPCC
- Appuyez sur le plan technico-organisationnel les groupements de producteurs GPC afin d'assurer leur responsabilisation et leur auto-gestion	PROJET D'APPUI AUX OPA
Rechercher des clones plus résistantes à la sécheresse	IRCC/ITRA

c) Cacao

En plus des orientations ci-dessus,
les mesures spécifiques ci-après,
sont à prévoir:

Redensifier les plantations existantes et replanter les cacaoyères complètement dégradées	PROJET D'APPUI AUX OPA UGPCC
- Octroyer des crédits de campagne pour le financement des pesticides contre la pourriture brune et les mirides	PROJET D'APPUI AUX OPA/ACDR
intensifier la lutte contre le swollen shoot	IRCC/ITRA
Poursuivre la recherche sur les différentes maladies (borers, mirides, pourriture brune)	IRCC/ITRA

d) Cola

Mettre en place des pépinières villageoises	UGPCC
Sensibiliser les paysans à réaliser des plantations de kolatiers, les encadrer techniquement et leur fournir des intrants	ITRA/IRCC
Procéder à des tests en milieu paysan	ITRA/IRCC
Vulgariser le matériel végétal sélectionné par l'IRCC	ICAT
Mettre au point des techniques de conservation du produit	IRCC/ITRA
Initier des organisations paysannes liées au produit	ICAT/UGPCC
Mettre en place un système de crédit approprié	ONG/PRIVES ETAT

- e) Cocotier
- Etendre les superficies plantées et augmenter la production nationale en mettant en oeuvre les mesures ci-après
 - * étude des variétés résistantes au jaunissement mortel
 - * production de semences
 - * formation technique et organisationnelle des planteurs et groupements de planteurs
 - * étude des potentialités d'autres zones propices en dehors de la Région Maritime
 - * étude des systèmes culturaux prenant en compte l'association cocotier-vivrier réhabiliter les cocoteraies existantes par :
 - la sensibilisation et la formation des producteurs
 - la détermination de doses d'engrais appropriées
 - Mettre en place un système de crédit approprié
 - Améliorer la préparation d'huile par la formation technique des transformatrices et l'étude des presses adaptées et de techniques pouvant permettre le rancissement de l'huile
- f) Palmier à huile
- Elaborer une politique nationale de développement du palmier à huile
 - Mettre en place une structure d'encadrement, de vulgarisation et de suivi de palmier à huile

ITRA
BUREAUX D'ETUDE

ICAT/PRIVES

ONG/PRIVES

ITRA

MAEP

MAEP

- Développer les pépinières villageoises afin de réduire les coûts de production des jeunes plants, de rapprocher les pépinières des planteurs et d'amoinrir les coûts de création des plantations OPA
 - Relancer la production de régimes par la remise en état des plantations existantes et la replantation avec un appui financier aux groupements et autres producteurs OPA
MAEP
 - Améliorer le système de production par la vulgarisation des cultures intercalaires permettant de réduire le coût d'entretien des plantations ICAT
 - Prospector et collecter les variétés du palmier naturel DURA les plus adaptées à l'écologie du pays en vue de vulgariser les écotypes performants ITRA
 - Procéder à des recherches sur des variétés sélectionnées, tolérantes à la sécheresse ITRA
 - Contrôler l'exploitation de la palmeraie naturelle par l'application des textes de réglementation ETAT
 - Promouvoir le développement des petites unités de transformation plus adaptées aux conditions de production du pays en remplacement des grosses usines. ITRA
PRIVES
- g) **Karité**
- Prospector et rechercher les variétés performantes adaptées ITRA
 - Régénérer et étendre les plantations en livrant des semences de qualité et des jeunes plants ITRA

- Améliorer la qualité du produit à exporter, par :
- ITRA
- * le renforcement en moyens matériel et humain des services de conditionnement des produits
 - * la sensibilisation des intervenants sur la nécessité d'avoir un produit de qualité
 - * l'amélioration des méthodes de stockage
- Prendre en compte le karité dans les programmes de vulgarisation
- MAEP
ICAT
- Respecter les règles régissant la libéralisation du secteur afin que celle-ci se fasse d'une façon ordonnée
- PRIVES
- Réviser les prix indicatifs à la hausse parallèlement à l'application par les producteurs des nouvelles mesures techniques (agronomie, qualité)
- ETAT/
EXPLOITANTS
- encourager l'organisation des pays producteurs de Karité, à l'instar des autres spéculations de rente.
- ETAT
- h) Anacarde**
- Céder les plantations encore en production aux groupements villageois ou aux propriétaires terriens sur la base d'un contrat
- ETAT
- Conserver le matériel végétal existant
- MAEP
PRIVES
- Assurer l'encadrement technique des planteurs dans le but d'améliorer la qualité du produit
- ICAT

Encourager la mise en place des plantations villageoises	MAEP
Céder l'usine de traitement à des privés pour réhabilitation et exploitation	ETAT
Maintenir les prix rémunérateurs aux producteurs	ETAT PRIVES

A N N O U N C E M E N T

ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

ACTEURS

- a) Actions **communes** aux bovins, ovins/caprins et porcins
- Définir une politique de responsabilisation des **éleveurs** et mettre en oeuvre un **programme** de mise à disposition de **géniteurs** performants et de vulgarisation avec des **thèmes** relatifs à l'habitat, à l'alimentation, à l'hygiène et à la gestion du troupeau

MAEP
CHAMBRE
D'AGRICULT.
 - Mettre en place un système permanent permettant de collecter, de suivre et de traiter des données zootechniques

D.E.P.
MAEP
 - Redynamiser les campagnes de vaccination contre les grandes épizooties et faire supporter une partie des frais par les **bénéficiaires**

MAEP
BAILLEURS DE
FONDS
 - Poursuivre la sensibilisation des populations au respect de la réglementation en matière de feux de brousse

ETAT/ONG
COLLECTIVITES
LOCALES
 - Sensibiliser les **éleveurs** au ramassage, à la conservation et à une meilleure valorisation des résidus de récolte

ONG
ETAT
 - Accélérer le désengagement total de l'Etat de la vente des produits vétérinaires et des autres intrants d'élevage

ETAT
 - Faciliter l'**accès** au crédit sur une base mutualiste

ETAT
ONG
 - Revoir le statut de l'**ONAF** en dissociant l'abattoir (gestion par la municipalité) des frigorifiques (gestion privée)

ETAT
 - Rénover et réhabiliter l'**ONAF** et prévoir des équipements de froid au niveau des abattoirs des localités qui en sont dépourvues

ETAT
PRIVES

-	Préserver la santé de la population par l'inspection des viandes en dotant un maximum de localités d'abattoirs	ETAT COLLECTIVITES LOCALES
b)	Bovins	
	Promouvoir la production laitière péri-urbaine	PRIVES
-	Favoriser les échanges entre pays exportateurs et pays importateurs dans le cadre des organisations sous-régionales (C.E.B.V., UEMOA, CEDEAO)	ETAT PRIVES
-	Redéfinir le statut et le rôle des ranches dans le développement de l'élevage bovin	ETAT/MAEP
-	Définir et aménager, si besoin, les zones d'accueil des transhumants dans un contexte de gestion du terroir et rendre opérationnel le comité de la transhumance.	MAEP
c)	Ovins/Caprins	
	Soutenir et poursuivre les actions du Programme National du Petit Elevage (PNPE), notamment dans ses composantes ci-après	ETAT
*	vaccination et déparasitage interne et externe	
*	supplémentation alimentaire	
*	amélioration génétique et de l'habitat	
--	Renforcer la capacité organisationnelle des éleveurs	ICAT DEP
-	Procéder à une étude des cuirs et peaux	MAEP BUREAUX D'ETUDE
-	Sensibiliser la population sur l'importance de l'inspection des viandes afin de réduire les abattages non contrôlés	ETAT COLLECTIVITES LOCALES
d)	Porcins	
--	Mettre en oeuvre un programme spécifique de vulgarisation	MAEP DEP
-	Dynamiser l'intervention du corps para-médical dans le contrôle sanitaire à tous les stades de fabrication du produit	MAEP

- Renforcer les mesures de répression à l'égard des bouchers clandestins ETAT
COLLECTIVITE,
LOCALES
- Sensibiliser les populationa sur le bien fondé de l'inspection des viandes. ETAT
COLLECTIVITES
LOCALES
- e) Aviculture**
- Intensifier et généraliser les campagnes de vaccination et de traitement contre les maladies infectieuses et parasitaires ITRA
ONG
VETO PRIVES
- Soutenir les actions menées dans le cadre du PNPE ETAT
- Etudier les causes de la forte mortalité des pintadeaux ITRA
ONG
VETO PRIVES
- Etudier la compétitivité de poulet de souches à croissance lente ITRA/ONG
VETO PRIVES
- Structurer la filière moderne en encourageant la mise en place des organisations professionnelles avicoles pour garantir un meilleur approvisionnement en intrants, une gestion efficiente des fermes et une meilleure commercialisation des produits MAEP
PRIVES
ICAT
- Assurer un encadrement technique efficace et pointu (relèvement du niveau des techniciens d'encadrement) ONG
VETO PRIVES IPP
- Elaborer e-t mettre en oeuvre un programme d'installation d'une usine d'aliments pour bétail et/ou de mise en place d'un couvoir afin de garantir un approvisionnement régulier en intrants (poussins, provendes) et de diminuer les coûts de production ETAT
PRIVES
- Encourager l'intensification et la diversification de la production locale ETAT
- Amener les producteurs à adopter la découpe en plus de mesures de réduction des coûts des intrants ETAT
- Intensifier la production céréalière OPA
PRIVES

f) Aulacodiculture

- Procéder à des recherches en vue d'une meilleure connaissance et d'une maîtrise des paramètres de production et de reproduction et des techniques de conservation par **fumaison** ITRA
D.E.P.
ONG
- Mettre **en place** des unités pilotes de **démonstration** au niveau de certains exploitants ONG
- Encadrer **et former les** exploitants sur des thèmes **ci-après**: habitat, alimentation, hygiène, gestion, système d'exploitation ONG
D.E.P.
ICAT
- Faire respecter la réglementation de la chasse en vigueur par la limitation du **prélèvement** sur la faune, pour un **meilleur** respect de l'équilibre écologique ETAT
COLLECTIVITES
LOCALES
- Rendre l'offre plus permanente, par le **développement** de l'**aulacodiculture**, et permettre ainsi de satisfaire la demande en saison des pluies. PRIVES
DEP

g) Apiculture

- Assurer un encadrement adéquat afin de rendre l'apiculture plus incitative ONG
- Minimiser les risques d'accidents en adoptant un système d'exploitation plus performant APICULTEURS
- Vulgariser la ruche Broukou ONG
DEP
DRDR KARA
- Tenir compte des essences **mellifères** dans les différents programmes de reboisement OPA
MINISTERE DE
L'ENVIRONNEMENT
- Sensibiliser la population sur les valeurs **thérapeutiques** et **nutritionnelles** du miel ETAT
ONG
- Améliorer la qualité de la présentation du produit local APICULTEURS
- Impliquer autant que possible les ONG dans l'encadrement des apiculteurs. ETAT

ANNEX III

- ORIENTATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

ACTEURS

- a) Pêche maritime
- Réévaluer le stock de poissons de fond (demersaux) afin de connaître le nouveau potentiel ETAT
 - Informatiser le système d'information dans ce secteur pour un meilleur suivi des captures MAEP ETAT
 - Expérimenter la pêche de grands fonds aux lignes diverses dans le but d'améliorer la production ETAT PRIVES
 - Encourager la vulgarisation de caisses *isothermes* pour la commercialisation de poissons frais ETAT
 - Renforcer le système de contrôle sanitaire et de salubrité existant ETAT DEP
 - Appuyer la création de nouveaux groupements de pêcheurs artisanaux en vue de mieux dynamiser les activités de ce secteur ICAT DEP
 - Etudier un système de crédit approprié au vu du coût élevé des équipements ONG PRIVES

b) Pêche continentale

- **Organiser** un recensement et un suivi statistique permanent sur les plans d'eau continentaux ETAT
- Renforcer la **réglementation** des **pêches** en vigueur ETAT
COLLECTIVIT
ES
LOCALES
- Implanter des mangroves pour favoriser le repeuplement naturel de la lagune ETAT
PRIVES
- Appuyer la formation des organisations **privées** des pêcheurs sur les plans d'eau, notamment la lagune, le lac Nangbéto, le fleuve Oti ONG
ETAT
- Appuyer la formation des organisations privées des **pêcheurs** sur les plans d'eau, notamment la lagune, le lac Nangbéto, le fleuve Oti ONG
ETAT
- Faciliter les concessions domaniales pour **la pisciculture** ONG
ETAT
- Former les **pêcheurs** sur les techniques de **pêche** et sur la tenue de comptabilité de **leurs activités** ONG
ETAT
- **Diminuer l'effort de pêche** en **introduisant des permis de pêche sur les pêcheries** ONG
ETAT
- Associer les communautés de pêcheurs à la prise de décision en matière de gestion des pêches ONG
ETAT

c)	Pisciculture	
	Inciter les efforts de production des opérateurs par :	ETAT ONG OPERATEURS
	· le recensement et la réhabilitation des infrastructures piscicoles	
	· la mise en place d'une ligne de crédit adaptée	
	· l'étude et la vulgarisation de formules alimentaires peu coûteuses à partir des produits locaux	
	Mettre au point une stratégie de vulgarisation et de formation en matière de pisciculture ;	ETAT ONG OPERATEURS
	Etudier les possibilités de relancer la pratique de la pisciculture en cage et en enclos et l'exploitation des Acadjas	ETAT ONG OPERATEURS AUTORITES LOCALES
	Encourager la création d'étangs piscicoles scolaires	ETAT ONG
..	Réorganiser le service de vulgarisation et pourvoir les postes de pêches en agents et matériel de pêche	ETAT MAEP
	Former des professionnels du secteur prive à la pratique d'une pisciculture artisanale Lucrative	ONG DEP
	Promouvoir les activités féminines piscicoles par l'intégration des femmes aux activités piscicoles	MAEP ONG
	Confier la gestion des barrages et des infrastructures piscicoles à des groupes organisés des communautés locales désireux de les exploiter	ETAT COMMUNAUTES LOCALES
	Solliciter l'appui des ONG à la redynamisation, la formation et au financement des activités piscicoles	MAEP

- Faciliter les concessions domaniales pour l'établissement d'étangs piscicoles pouvant servir d'exemple et inciter les investisseurs privés à se lancer dans la pisciculture ETAT
ONG

- Former et mettre à la disposition des pisciculteurs, des agents de coopération pouvant redynamiser les groupements de pisciculteurs. ICAT
DEP

INDEX DES SIGLES

-	ACDR	:	Association de Conseil et d'Appui pour le Développement Rural
-	DEP	:	Direction de l'Elevage et des Pêches
-	DGDR	:	Direction Générale du Développement Rural
-	FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
-	IRCT	:	Institut de Recherche sur le Coton et le Textile
-	INCV	:	Institut National de Cultures Vivrières
-	ICAT	:	Institut de Conseil et d'Appui Technique
-	ITRA	:	Institut Togolais de Recherche Agronomique
-	INTA	:	Institut National de Technologie Alimentaire
-	INS	:	Institut National des Sols
-	IRCC	:	Institut de Recherche sur le Café et le Cacao
-	MAEP	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches
-	OPA	:	Organisations Professionnel les Agricoles
-	ONG	:	Organisations Non Gouvernementales
-	PROPTA	:	Projet de Promotion de la Traction Animale
-	SOTED-AFRIQUE	:	Société Togolaise d'Etudes de Développement en Afrique
-	SOTOCO	:	Société Togolaise de Coton
-	UGPCC	:	Union des Groupements des Producteurs de Café/Cacao
-	VETO	:	Vétérinaires